

*Date de dépôt : 17 novembre 2021*

## Rapport du Conseil d'Etat

au Grand Conseil sur :

- a) **M 2548-B** Motion de M<sup>mes</sup> et MM. Bertrand Buchs, François Baertschi, Delphine Bachmann, Jocelyne Haller, Jean-Luc Forni, Anne Marie von Arx-Vernon, Jean-Marc Guinchard, Souheil Sayegh, Claude Bocquet, Patricia Bidaux, Olivier Cerutti, Ana Roch, Daniel Sormanni, Thierry Cerutti, Patrick Dimier, Florian Gander, Sandro Pistis, Françoise Sapin, Yves de Matteis : Pour la mise en place d'un projet pilote pour la création d'une institution cantonale chargée de mutualiser les réserves des caisses d'assurance-maladie
- b) **P 2064-B** Pétition pour une liberté cantonale en matière d'organisation de l'assurance-maladie

Mesdames et  
Messieurs les députés,

En date du 21 mai 2021, le Grand Conseil a renvoyé au Conseil d'Etat une motion et une pétition dont les libellés sont les suivants :

- a) **motion : Pour la mise en place d'un projet pilote pour la création d'une institution cantonale chargée de mutualiser les réserves des caisses d'assurance-maladie (M 2548)**

*Le GRAND CONSEIL de la République et canton de Genève considérant :*

- *la hausse dramatique des primes d'assurance-maladie;*
- *le fait qu'une famille avec deux enfants paie en moyenne 22% de son revenu en primes maladie;*

- *l'absence de contrôle de la part de la Confédération helvétique sur la gestion des caisses d'assurance-maladie;*
- *l'impossibilité de la part des cantons de contrôler le montant des primes d'assurance-maladie;*
- *la discrépance entre l'augmentation des primes et l'augmentation des coûts;*
- *la non-redistribution de l'argent perçu en trop lors de l'établissement des comptes annuels;*
- *l'alimentation des réserves par ces profits;*
- *l'absence de contrôle des réserves et l'opacité de leur gestion;*
- *la pétition, avec en annexe 8397 signatures, remise au Grand Conseil de la République et canton de Genève le 9 avril 2019,*

*invite le Conseil d'Etat*

*à demander au Conseil fédéral de permettre un projet pilote sur le canton de Genève instituant une institution cantonale chargée de mutualiser les réserves et de compenser les coûts dans le cadre de l'assurance obligatoire des soins (AOS) ou tout autre projet pilote allant dans le sens proposé dans toute la mesure autorisée par le droit fédéral.*

## **b) pétition : Pour une liberté cantonale en matière d'organisation de l'assurance-maladie (P 2064)**

*Le 3 avril dernier échéait le délai de récolte d'une initiative fédérale intitulée : « Assurance-maladie. Pour une liberté d'organisation des cantons ». Celle ci demandait une modification de la Constitution fédérale afin de permettre aux cantons, qui l'auraient souhaité, d'instaurer une institution cantonale chargée de mutualiser les réserves et de compenser les coûts dans le cadre de l'assurance obligatoire des soins (AOS), qui aurait ainsi pu :*

- 1) fixer et percevoir les primes;*
- 2) financer les coûts à charge de l'AOS;*
- 3) acheter et contrôler l'exécution de tâches administratives déléguées aux assureurs autorisés à pratiquer l'AOS;*
- 4) contribuer au financement de programmes de prévention et de promotion de la santé.*

*L'institution cantonale eut été indépendante et dotée d'un organe de direction dans lequel sont notamment représentés les fournisseurs de soins et les assurés.*

*La récolte de signatures n'a pas abouti sur le plan national, bien que dans plusieurs cantons romands le nombre de signatures dépasse le quorum nécessaire à une initiative cantonale. Pour le canton de Genève, ce ne sont pas moins de 8397 signatures qui ont été récoltées et en partie validées.*

*S'appuyant sur ces signatures, les pétitionnaires demandent aux autorités cantonales d'agir dans le cadre fédéral afin que les cantons qui le souhaitent puissent introduire un système de caisse de compensation (publique) notamment au titre des expériences pilotes que la révision de la LAMal pourrait bientôt autoriser, si nous nous référons au rapport du groupe d'experts du DFI.*

*N.B. 7 signatures  
M. Jean Blanchard  
Mouvement populaire des familles  
Rue Baulacre 8  
1202 Genève*

## RÉPONSE DU CONSEIL D'ÉTAT

### Historique

Déposée le 9 avril 2019, la M 2548 a été renvoyée par le Grand Conseil, sans débat, en commission de la santé le 14 mai 2019. Cette dernière a déposé son rapport le 4 mai 2021. Mise aux voix lors de la séance du Grand Conseil du 21 mai 2021, la motion 2548 a été adoptée et renvoyée au Conseil d'Etat par 73 oui (unanimité des votants).

La P 2064 qui lui est liée a également fait l'objet d'un rapport de la commission de la santé. Mise aux voix, la conclusion de la commission de la santé (renvoi de la pétition 2064 au Conseil d'Etat) a été adoptée par 75 oui (unanimité des votants).

### Conclusion

Le Conseil d'Etat a écrit au Conseil fédéral afin de lui transmettre la motion 2548-A et la pétition 2064-A et de lui demander de permettre un projet pilote dans le canton de Genève chargé de mutualiser les réserves et de compenser les coûts dans le cadre de l'assurance obligatoire des soins (AOS) ou tout autre projet pilote allant dans le sens proposé.

Au bénéfice de ces explications, le Conseil d'Etat vous invite, Mesdames et Messieurs les Députés, à prendre acte du présent rapport.

AU NOM DU CONSEIL D'ÉTAT

La chancelière :  
Michèle RIGHETTI

Le président :  
Serge DAL BUSCO